



République et canton de Genève

Commune de Cartigny



Dans sa séance du 13 juin 2022, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

Délibération relative à un crédit d'étude complémentaire de F 27'500 pour le réaménagement et la réaffectation des différents locaux du bâtiment de l'ancienne école, sise rue du Pré-de-la-Reine 24

Par 9 oui, 0 non et 0 abstentions sur 10 CM présents

1. De procéder à une étude complémentaire pour le réaménagement et la réaffectation des différents locaux du bâtiment de l'ancienne école, sise rue du Pré-de-la-Reine 24
2. D'ouvrir au Maire un crédit de F 27'500 destinée à cette étude.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.
6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de F 27'500 afin de permettre l'exécution de cette étude.

Dernier jour du délai référendaire : 1^{er} septembre 2022

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 21 juin 2022

Le président

Nicolas Pontinelli